

- > Audiologistes
- > Audioprothésistes

Modifications apportées au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

Selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres QC-RAMQ-20200324, les fournisseurs de prothèses auditives pouvaient soumettre, du 1^{er} janvier au 15 février 2023, une offre de remplacement ou de réduction de leur prix.

Le 29 mars 2023, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a autorisé les modifications suivantes apportées à la sous-section 2 (type contour d'oreille) de la Partie I du Tarif des aides auditives et des services afférents assurés :

- Fournisseur Audmet Canada Ltée, remplacement de la prothèse auditive :
 - ENCHANT 60 BTE (105) par CAPTIVATE 60 BTE (105),
 - XCEED PLAY 2 SP par LEOX 7 SP (110),
 - XCEED PLAY 2 UP par LEOX 7 UP (120),
 - OPN PLAY 2 PP (105) par VIRON 7 BTE (105);
- Fournisseur WS Audiology Canada Inc, remplacement de la prothèse auditive SIGNIA PURE 312 3X par SIGNIA PURE 312 3AX.

Lorsque requis, des modifications ont aussi été apportées aux accessoires ou à leur code.

Ces modifications entrent en vigueur le **1^{er} mai 2023**. Une mise à jour du [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](#) et du [Fichier des biens et services](#) est disponible sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.